

# REUNION DU 21 janvier 2010

---

Le vingt et un janvier deux mille dix à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jacques DANIEL, Maire.

Date de la convocation : 15/01/2010

Nombre de conseillers en exercice : 14; Présents:13 ;Votants : 14

*Conseillers présents* : Mmes et Mrs Gérard BAUDRY; Yves RUELLAN,, Christine THUAL, Bernadette AUGEREAU, Brigitte NICOLAS,Roseline CAUGANT ,Fabien LETANOUX, Virginie CHENEL,François DUVAL, Daniel BOUILLIS,Eric THEBAULT, Marielle VIRLOUP.

*Conseiller(s) absent(s)* :Mr René CORVAISIER, excusé - :

*Secrétaire* : Mme B. Augereau -

**Ordre du jour** : - RESTRUCTURATION DE LA MAIRIE : \* Avenants aux marchés de travaux : - Vente parcelles cadastrées J.2(1170m2) et J.35 (2003 m2) sur le territoire de la commune de St Méloir-des-ondes au Conservatoire de l'espace du littoral : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION : convention pour la réalisation du diagnostic communal d'accessibilité ; Droit de Prémption Urbain ; divers ....

**COMPTE RENDU DE LA DERNIERE REUNION** : Les conseillers municipaux approuvent le procès-verbal de la réunion du 16/12/2009 et signent le registre des délibérations.

## **RESTRUCTURATION DE LA MAIRIE** :

- **Avenant n°1 – lot n° 1 – Déconstruction (démolition escalier):**

Il s'avère que la démolition de l'escalier a été prévue sur les lots 15(déconstruction) et 2 (gros œuvre) . D'un commun accord entre les entreprises , l'architecte propose d'enlever cette prestation évaluée à 1 495€ttc du lot n°1 .

- **Avenant n°2 – lot n°2- Gros Œuvre (modification fondations extension) :**

Lors des terrassements, l'entreprise Chauvin a découvert une cave , une fosse et une cuve sur la partie « Est » qui n'avaient pas été repérées ni lors des sondages réalisés par Fondouest , ni par la CEBTP. Les fondations de la partie extension doivent être modifiées (dallage porté sur longrines). Le surcoût est de 30 004.94€ ttc . Compte tenu de son montant cet avenant, égal à 12.54% du montant du marché (200 029.49€ HT), a été soumis et approuvé par la commission d'appel d'offres en réunion du 13/01/2010.

- **Avenant n°1 –lot n°8 – Menuiseries intérieures & Avenant n°1 –lot n°14-Equipements sanitaires chauffage-ventilation (Suppression plans vasques) :**

Les vasques prévues dans les sanitaires publics ne répondent pas aux normes d'accessibilité aux handicapés. Il est proposé de les remplacer par des lavabos . La moins-value s'élève à 326.55€ ttc dont 700.59€ ttc en moins sur le lot n°8 et 374.04€ttc en plus sur le lot n°14 (équipements sanitaires).

Le montant récapitulatif des ces avenants est de 28 182.94€ TTC

Le conseil municipal approuve ces modifications et donne pouvoir au maire pour la signature des avenants.

## **VENTE PARCELLES DE TERRE –J.29 & J.35 :**

La commune est propriétaire de deux parcelles sur le territoire de la commune de St Méloir des ondes . Ces parcelles d'une superficie respective de 1 170 m2 et 2 003m2 sont situées en bordure du CD 155 . Elles sont libres de locataires depuis le 29 septembre 2009 . Le conservatoire de l'espace du littoral et des rivages lacustres nous a fait connaître l'intérêt de cet emplacement notamment dans le cadre du schéma d'aménagement d'aire de

stationnement sur le littoral de la baie. Le maire donne lecture du courrier du Conservatoire de l'espace littoral en date du 6 janvier 2010. L'offre d'achat est de 852 € .

Après délibération, le conseil municipal,

- accepte la proposition d'achat du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres d'un montant de 852€ ;
- dit que tous les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur ;
- donne pouvoir au maire pour la signature des actes et pièces nécessaires.

**SCHEMA D'ACCESSIBILITE AUX TRANSPORTS – convention avec la communauté d'agglomération** : En réunion du 16 décembre dernier, le conseil municipal a pris acte de cette étude dans l'attente du dossier d'avant projet des travaux à réaliser. Cependant , afin de permettre une intervention de St Malo Agglomération sur notre territoire, il est nécessaire d'établir une convention définissant les modalités d'entente de coordination lors de la réalisation du diagnostic communal d'accessibilité . Le maire donne lecture de la convention proposée par la communauté d'agglomération. Il précise que le diagnostic portera sur les bâtiments communaux classés Etablissement Recevant du Public (catégorie 4) et sur les espaces publics et la voirie s'inscrivant dans le plan des déplacements prioritaires de la population. Une estimation des coûts sera réalisée. La commune sera consultée au cours de l'étude pour le choix des différentes propositions de mise en accessibilité. Le coût de cette étude est pris en charge par la communauté d'agglomération.

Le conseil municipal approuve cette convention et donne pouvoir au maire pour la signature des pièces nécessaires.

#### **DROIT DE PREEMPTION URBAIN -**

Le conseil municipal abandonne son droit de préemption sur les propriétés suivantes :

- section A n° 509 sise au 62 C rue du bord de mer vendue par Mr et Mme Jean-François GAUTIER ;

#### **ADMISSION EN NON VALEUR DE TITRES DE RECETTES -**

Le receveur municipal nous fait part de l'impossibilité de recouvrer une redevance de 330.56€ du camping municipal datant de 2005.

Après délibération le conseil municipal décide d'admettre ce titre en non-valeur .

#### **DIVERS :**

Réhabilitation Moulin : Présentation de l'Avant Projet sommaire au conseil municipal le 12/02/2010 à 14h00.

Solidarité Haïti: Le CCAS sera sollicité.

Dégâts sur matériel public : Un candélabre a été abattu rue du bord de mer par un camion dont le chauffeur ne s'est pas fait connaître. Ce type de sinistre ne peut pas être pris en charge par notre assurance et le coût de réparation (2 287€) est entièrement à la charge de la commune...

Cabine téléphonique : Les services d'Orange-France Telecom nous informent du faible usage de la cabine située près de la station service qui est menacée de suppression . Elle sera toutefois maintenue cette année .

Ecole de Musique de Cancale : Le président nous informe de la possibilité de désigner un représentant du conseil municipal au sein du bureau de l'association . Sont désignées Mmes Bernadette AUGEREAU, titulaire , et Mme Christine THUAL, suppléante.

Agence départementale du Département : Une porte ouverte aura lieu le jeudi 11 février de 9h30 à 17h30 à l'Agence Départementale 26 bis rue Raphaël Folligné 35350 La Gouensière;

Edition du livre « Le présent me tourmente et l'avenir m'épouvante » : Biographie d'un marin originaire de la commune par MM. Poussin et Huck. Une séance de dédicaces aura lieu au tabac-presse prochainement.

Le maire,